



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura



Intangible
Cultural
Heritage

Patrimonio
Cultural
Inmaterial

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

STRATEGIE GLOBALE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

**Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des
capacités nationales au Maghreb (Maroc, Mauritanie, Tunisie).**

Atelier l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec les communautés



Atelier de Marrakech, 20-27 mai 2014

1^{er} juin 2014

Nom de l'atelier :	Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités nationales au Maghreb (Maroc, Mauritanie, Tunisie). Atelier sur l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec les communautés (INV)
Date:	20-27 mai 2014
Lieu :	Marrakech
Pays/région(s) concernés par l'atelier :	Maroc
Participants	Nombre total : 19
	Femmes : 6
	Hommes : 13
	Moins de 25 ans : 0
	Membres de communautés : 3
	Représentants du ministère (merci de préciser également le nom du ministère) : 11 membres du ministère de la Culture et 1 du ministère de l'Artisanat
	ONG : 6 (dont 3 également membres de communautés)
	Chercheurs : 0
	Autres participants : 0
Noms des facilitateurs de l'atelier	1. Ahmed Skounti
	2. Mohamed Ould Mohamed Lemine Ould Beidjeu
Nom du responsable exécutif de l'atelier et nom du bureau hors siège de l'UNESCO	Mohamed Ould Khattar et Sanae Allam, Bureau de Rabat
Auteur du présent rapport :	Ahmed Skounti

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

I.1 Décrivez succinctement le contexte national et les principales caractéristiques du cadre institutionnel et professionnel en charge de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Vous pourrez éventuellement vous référer à la documentation sur le pays disponible sur le site du PCI de l'UNESCO, aux politiques nationales applicables ou aux documents sur les programmes nationaux en matière de culture et de développement (en faire la demande auprès des partenaires nationaux par l'intermédiaire des bureaux hors siège) ainsi qu'au rapport du PNUD sur le développement humain (*environ 250 mots*)

Au Maroc, le ministère de la Culture a la responsabilité de la préservation du patrimoine, notamment son versant culturel, les sites naturels classés étant gérés conjointement avec l'administration des Eaux et Forêts. Le ministère s'appuie sur la Direction du Patrimoine culturel (DPC) créée en 1988 dans les domaines de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine. Il dispose également de l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (INSAP) créé en 1985 pour former les professionnels et les chercheurs dans les domaines de l'archéologie, de l'anthropologie et de la muséologie. La DPC comprend une Division de l'inventaire et de la documentation du patrimoine subdivisée en deux services, l'un dédié à l'inventaire du patrimoine matériel, le second à celui du patrimoine immatériel. La Division de l'inventaire et de la documentation du patrimoine a accumulé une documentation importante sur plusieurs aspects du patrimoine immatériel. Elle tient un site web dédié à l'inventaire : www.idpc.ma. Au niveau des régions, les directions de la Culture sont en charge du patrimoine relevant de leur domaine de compétence mais, à ce jour, le PCI ne dispose pas d'une visibilité dans leur organigramme. Le Maroc a contribué à la préparation de la Convention du PCI qu'il a ratifiée en 2006. Il est membre du Comité intergouvernemental du PCI entre 2010 et 2014. Il compte cinq éléments inscrits sur la Liste représentative du PCI dont deux issus des Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité et deux de candidatures internationales.

I.2 Rappelez l'objectif et le calendrier de cet atelier, dans le contexte plus général des efforts actuellement entrepris afin de renforcer au niveau national les capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et rappelez les objectifs spécifiques de cet atelier (*environ 200 mots*)

- Merci de joindre le programme de formation

L'atelier sur l'inventaire participatif est organisé dans le cadre du projet *Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités nationales au Maghreb (2013-2015)*, financé par la Norvège et mis en œuvre par le Bureau de l'Unesco à Rabat en collaboration avec les trois pays. Plus largement, il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie globale de renforcement des capacités des Etats parties à la Convention de 2003 mise en place par l'Unesco. Il fait suite à l'atelier sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national, tenu à Agadir du 26 au 30 mars 2013. Il vise à doter les participants de connaissances et de méthodes dans le domaine de la réalisation d'inventaires du patrimoine culturel immatériel dans le respect de l'esprit de la Convention, plus particulièrement en matière d'inventaire qui s'appuie sur la double obligation des Etats parties, à savoir la réalisation d'un ou de plusieurs inventaires du PCI présent sur leur territoire, d'une part, et la participation des communautés, groupes et individus, d'autre part. L'atelier s'articule autour de cinq modules : (i) présentation du cadre du Travail d'inventaire participatif (TIP), (ii) éthique et responsabilité du TIP, (iii) techniques et méthodes de production de l'information (interview, photographie, vidéo participative, cartographie participative), (iv) mise en application d'un TIP et (v) bonnes pratiques pour l'organisation de l'information issue du TIP.

II. PARTICIPANTS

I.1 Qui a participé à l'atelier et quelle a été la contribution de chacun ? Au vu des statistiques sur la participation à l'atelier présentées ci-dessus, analysez les profils des participants et le(s) rôle(s) qu'ils ont (ou pourraient avoir) dans la mise en œuvre de la Convention de 2003. Par ailleurs, donnez votre sentiment sur la procédure de sélection des participants et la pertinence de leur participation ainsi que, le cas échéant, sur les faiblesses et lacunes quant au principe de participation de toutes les parties prenantes concernées. (environ 250 mots)

- Merci de joindre la liste des participants, en précisant pour chacun d'entre eux leur sexe, titre ou fonction, institution/organisation.

Les participants à l'atelier étaient au nombre de 19 personnes dont 6 femmes et 13 hommes. Sur le plan du genre, on peut dire que la représentativité des deux sexes n'a été que partiellement atteinte, avec un rapport de 1/3 à peu près. Aucun jeune de moins de 25 ans n'a pris part à l'atelier. Deux étudiants d'une école d'arts visuels devaient en faire partie mais, selon le Bureau de l'UNESCO, l'organisation de l'atelier à l'approche des examens de fin d'année les en a empêché. Pour ce qui est des catégories recommandées pour ce genre d'atelier, plus des deux tiers représentent l'administration tandis que les communautés et les ONG se trouvent sous-représentées (6 participants dont 3 sont à la fois membres de communautés et membres d'ONG). Comme nous le relevions dans le rapport de l'atelier INV d'Aleg en Mauritanie, l'un des dilemmes que pose le choix des participants est de savoir si la même liste doit être reconduite telle quelle d'un atelier à l'autre. Dans l'atelier de Marrakech, 8 participants sur 19 avaient pris part à l'atelier IMP d'Agadir. La part des participants qui ont des responsabilités importantes au sein de l'administration (délégué, directeur, chef de service, etc.), à savoir 8 sur 19, devrait peser sur la conduite du travail d'inventaire de six mois prévu dans le cadre du présent programme.



Disposition de la salle et des participants

I.2 Comment la répartition hommes/femmes a-t-elle eu une influence sur la dynamique de l'atelier ? Vous pourrez éventuellement ajouter tout commentaire de votre choix sur la répartition hommes/femmes et la participation. (*environ 100 mots*)

La répartition équitable hommes/femmes n'a pas été atteinte : treize hommes pour six femmes. Néanmoins, les participantes ont pris une part très active aux débats et insufflé une dynamique positive aux échanges au sein du groupe. La représentante du département de l'Artisanat était elle-même une femme qui invoquait souvent des exemples dans son domaine d'activité. D'autres, ayant suivi des études dans le domaine des sciences du patrimoine, en particulier en ethnologie, ont éclairé les débats d'expériences d'enquêtes sur le terrain.

I.3 Comment les jeunes (moins de 25 ans) se sont-ils intégrés à l'atelier et quelle a été la valeur ajoutée de leur participation (*environ 100 mots*)

Pour les raisons évoquées ci-dessus, aucun participant de moins de 25 ans n'a pris part à l'atelier.

III. POINTS POSITIFS ET NÉGATIFS

III.1 Les points positifs

Vous pouvez évoquer l'organisation (selon les points détaillés dans la check-list de l'atelier du PCI-UNESCO), les questions de fond, la dynamique de groupe, le travail et les visites de terrain, le travail de facilitation, la réceptivité des participants, etc. (*environ 200 mots*)

L'atelier de Marrakech a été plutôt bien organisé. Les participants comptaient pour moitié ceux qui avaient pris part à l'atelier IMP d'Agadir et des nouveaux. Cela a permis une dynamique de groupe intéressante qui s'est reflétée dans les débats qui ont marqué l'atelier. Des questions de fond ont été soulevées par certains participants (voir ci-dessous), y compris ceux qui ont pris part à l'équipe du Maroc qui a contribué au travail de l'Organe subsidiaire qui a évalué les candidatures pour inscription sur la Liste représentative du PCI en 2012 et 2013. La participation de membres de communautés et de représentants d'ONG a permis aux participants de voir le PCI de différents angles, souvent antinomiques, toujours complémentaires. Les exercices pratiques et les jeux de rôles ont permis de détendre l'atmosphère de l'atelier au regard de la durée assez longue (huit jours). Les visites sur le terrain ont été facilitées aussi bien par l'un des membres d'une communauté de Marrakech et d'autres participants de cette ville travaillant dans le secteur de la Culture. Le travail de facilitation a été jugé bon par les participants qui ont fait preuve d'une réceptivité plutôt soutenue dans l'ensemble.

III.2 Les points négatifs. Des solutions ont-elles été trouvées, lesquelles ? (environ 200 mots)

Des points négatifs ont marqué l'atelier sans toutefois en compromettre le bon déroulement. Le choix du lieu de l'atelier, un hôtel situé en zone touristique éloignée du centre ville et surtout de la médina a été jugé non pertinent par les participants et les facilitateurs. La salle elle-même qui abrite l'atelier est une salle de taille petite. Son toit trop bas et son caractère humide a ajouté à l'inconfort de l'atelier. La sono n'a pas fonctionné à cause des larsens, ce qui a amené les participants à s'en passer, d'autant plus que la taille de la salle n'en justifiait pas l'utilisation. Les organisateurs ont expliqué qu'ils ont eu des difficultés d'ordre financier (mode de règlement des frais de location de la salle) ont été rencontrées, ce qui a justifié le choix de l'établissement retenu.

Le matériel nécessaire au stage de terrain (appareil photos, caméras vidéo, etc.) n'a pas pu être acquis par le Bureau de l'UNESCO avant l'atelier, ce qui a amené les participants répartis en cinq groupes à travailler avec leur propre matériel. De retour du terrain, deux groupes parmi les cinq, se sont rendu compte que les enregistrements vidéo qu'ils ont réalisés n'ont pas été bien enregistrés sur les appareils utilisés. Ils ont reconnu que les présentations sur la photographie et la vidéo participatives s'avèrent très utiles, contrairement à l'idée qu'ils s'en faisaient en salle d'atelier. Les facilitateurs ont expliqué que, « le diable se cachant dans les détails », il importe de veiller à ce que les conditions d'utilisation du matériel soit les plus optimales possibles.

IV. SUJETS ÉVOQUÉS AU COURS DE L'ATELIER

Quels ont été les principaux sujets évoqués lors de vos échanges avec les participants ? Il peut s'agir, entre autres, de problèmes de coordination de la mise en œuvre de la Convention de 2003 aux niveaux national et local, de difficultés à réunir toutes les parties prenantes, de précisions quant aux rôles et responsabilités, d'élaboration de politiques et de cadres juridiques, d'inventaires, de problèmes de sauvegarde, de financement, de participation aux mécanismes internationaux de la Convention de 2003 et de tout autre sujet (environ 250 mots)

L'atelier a été très riche en débats et des sujets importants ont été soulevés par plusieurs participants. Une discussion intense a ainsi porté sur les pratiques violentes qui font intervenir ou non des animaux ou qui engendrent une atteinte à l'intégrité physique de personnes, adultes ou mineures : faut-il les considérer comme faisant partie du PCI ou non ? Une autre question soulevée consiste à savoir dans quelle mesure un patrimoine pléthorique peut être ou non un frein au développement. D'autres participants ont fait état d'expériences en cours concernant le passage de modes de transmission non formels à d'autres modes formels. Un exemple est celui entrepris par la communauté confrérique des Hmadchas à Marrakech qui, avec l'aide de professeurs de musique du Conservatoire de la ville, essayent de codifier les notes musicales du genre et les apprendre à des jeunes. Les difficultés d'identification et de définition des éléments du PCI, souvent constitués de plusieurs sous-éléments imbriqués les uns dans les autres, de définition de la « communauté » (restreinte ou élargie) et de localisation des activités liées à l'élément, ont également été pointées du doigt par les participants. S'agissant du rôle de l'Etat, un des participants a reconnu que l'Etat est omniprésent dans le processus d'identification et de reconnaissance des éléments du PCI et s'est interrogé pour savoir si l'Etat doit intervenir en cas de PCI en voie de disparition même si la communauté manque d'enthousiasme. La définition de la communauté pose également le problème du mandat de son ou ses représentant(s) : doi(vent)-il(s) détenir la preuve de ce mandat ou non ? Une autre question soulevée est d'ordre méthodologique : comment préparer au préalable un TIP et prévoir les coûts afférant aux concertations avec les communautés alors que ceux-ci sont inconnus à l'avance et le budget doit être préparé avant d'entreprendre le travail ? D'autres questions concernent le consentement lorsqu'un représentant de communauté refuse de le matérialiser par écrit parce que la parole donnée est plus valorisée. Concernant l'entretien, la recommandation de s'entretenir « les yeux dans les yeux » n'est pas valable dans tous les contextes culturels, des règles de bienséance avec des personnes âgés ou de sexe opposé nécessitant d'autres attitudes. Un exercice concernant la cartographie un pèlerinage dans la région de Tinghir au Sud de l'Atlas a inspiré aux participants la recommandation de demander la protection légale de l'itinéraire parcouru par les pèlerins en tant qu'espace associé à l'élément. Enfin, le stage sur le terrain a amené les participants à considérer la bonne préparation comme gage de réussite d'un TIP.

V. ACQUIS DES PARTICIPANTS

Comment évaluez-vous les acquis des participants suite à l'atelier et quelles leçons peut-on en tirer pour les ateliers à venir ? Merci de détailler les évolutions que vous avez pu observer quant aux connaissances des participants et compétences nécessaires afin qu'ils jouent pleinement leur rôle dans la mise en œuvre de la Convention de 2003. Que pourriez-vous recommander aux autres facilitateurs à ce sujet ? (environ 200 mots)

➤ Merci de joindre les fiches d'évaluation

La présentation générale sur la Convention et les concepts-clés a permis aux participants qui n'avaient pas pris part à l'atelier IMP d'Agadir d'être globalement au fait de ce que les « anciens » avaient acquis. Les débats auxquels l'atelier a donné lieu ont amélioré les connaissances de l'ensemble des participants concernant la spécificité de la conduite d'inventaires dans le cadre de la Convention. Il a été parfois difficile de faire admettre à certains participants habitués aux enquêtes « classiques » la pertinence de l'obligation de pleine participation des communautés au titre des articles 11 et 12. Néanmoins, au fur et à mesure de l'avancement dans la présentation des différents matériaux de la formation, ils ont pu apprécier, à sa juste valeur, cette exigence. Il est important de faire preuve de pédagogie en expliquant, sur la base d'expériences tirées de la mise en œuvre de la Convention (sessions du Comité, travail des organes consultatifs, Rapports périodiques...), la nouveauté de l'exercice qui en fait un chantier expérimental qui doit être constamment amélioré. Il s'agit là d'une recommandation à l'adresse des facilitateurs confrontés au scepticisme, parfois justifié, de certains participants.



Exercice de préparation d'inventaire d'un élément culinaire, la *tangia* de Marrakech

VI. TRAVAIL DU FACILITATEUR

Comment évaluez-vous votre (vos) rôle(s) et vos résultats en tant que facilitateur ?

Vous pourrez éventuellement faire part des leçons que vous avez tirées de l'atelier et évoquer ce qui pourrait être fait pour mieux assister les facilitateurs dans leur travail. (*environ 200 mots*)

➤ *Idem*

L'atelier INV de Marrakech a été enrichissant pour moi en tant que co-facilitateur. Le fait qu'il se déroule dans mon pays et face à un public dont je connais la majorité des participants a d'abord été une source d'appréhension avant de se révéler un exercice tout à fait intéressant. Ma familiarité avec la culture du pays non seulement en tant que membre de la société marocaine mais en tant qu'anthropologue ayant réfléchi et écrit sur cette culture m'a permis de prendre la distance nécessaire et de replacer les questions et interrogations posées par les participants dans un cadre plus global, celui de l'humanité dans toute sa diversité. La présentation du matériel de formation, comme nous avons eu à le faire dans le cadre de ce programme, sur deux écrans, l'un en arabe et l'autre en français, n'a pas toujours facilité la compréhension. La qualité de la traduction des documents depuis l'original anglais n'est pas exempte d'erreurs ou de problèmes de sens, en français mais surtout en arabe. Il faudrait donc, comme nous l'avons recommandé dans les autres rapports, réviser les documents en arabe afin que le sens de l'original en anglais soit bien reflété. Les textes en français, eux-mêmes, mériteraient d'être revus pour bien expliciter certaines diapositives trop laconiques pour être comprises.

VII. FORME ET MATÉRIEL

Quelles sont vos conclusions et recommandations en matière de forme et de durée de l'atelier et de matériel de formation ? Merci d'expliquer la façon dont vous adaptez la forme de l'atelier et le matériel mis à votre disposition par l'UNESCO au public et au contexte local. Merci de préciser ce que vous avez trouvé particulièrement utile (ou inutile) et d'évoquer la durée de l'atelier. Quels sont les points à améliorer ? (environ 250 mots)

- Merci de télécharger sur le forum du facilitateur le matériel que vous avez adapté (présentations, exercices, documents à distribuer, matériel audiovisuel)

La durée choisie pour l'atelier INV de Marrakech a été de huit jours. Certains participants se sont plaints de la longueur de l'atelier, arguant que nombre de présentations étaient redondantes sur certains aspects. Il est, en effet, apparu que certaines présentations pouvaient être raccourcies ou refontes avec d'autres pour éviter, au mieux, cette redondance. Comme à Aleg en Mauritanie, la présentation consacrée à la vidéo participative a été raccourcie (2 heures au lieu de 6h30). Elle a néanmoins permis de présenter l'essentiel du travail attendu à ce sujet. Le raccourcissement de l'atelier à huit jours a nécessité une révision de la durée du stage sur le terrain, passé de deux jours pleins à une journée et demie, sans pour autant avoir d'incidence sur la qualité du travail accompli par les participants. Bien que la salle ait été de petites dimensions, le nombre relativement réduit des participants (19 contre 26 pour l'atelier IMP d'Agadir) a permis une disposition en U. Comme lors des ateliers précédents, deux rétroprojecteurs ont été utilisés pour projeter simultanément les versions française et arabe des documents. L'arabe a, cependant, été utilisé dans la majorité des présentations par les facilitateurs et dans les débats. Comme nous l'avons souligné dans les rapports précédents, la version arabe des documents demande à être sérieusement réécrite. La présentation du matériel n'a pas donné lieu à des adaptations substantielles mais elle a été appuyée par des expériences et des exemples concrets afin d'en faciliter la compréhension.



Présentation simultanée en arabe et en français du matériel

VIII. VALEUR AJOUTÉE

L'atelier a-t-il réussi à apporter une valeur ajoutée aux efforts entrepris par le pays afin de renforcer les capacités en matière de mise en œuvre efficace de la Convention de 2003 ? Merci de reprendre les points évoqués au paragraphe IV (*environ 250 mots*)

Comme pour les précédents ateliers au Maroc ou dans les deux autres pays concernés par le programme de renforcement des capacités (Mauritanie et Tunisie), il est trop tôt pour se prononcer sur cette question. Il est évident que les participants à l'atelier INV de Marrakech et, bien plus encore, ceux qui ont aussi assisté à l'atelier IMP d'Agadir ont vu leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de la mise en œuvre de la Convention se développer et se renforcer. Ils sont en mesure de contribuer à une meilleure implantation de la Convention dans leur pays. La conduite de l'inventaire pilote de six mois permettra d'approfondir davantage leurs compétences. Le prochain atelier NOM prévu début 2015 permettra de disposer d'éléments de réponse à cette question.



Exercice de prise de photo et de vidéo.

IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

IX.1 Suite à votre analyse, que recommanderiez-vous afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement de capacités ? (environ 200 mots)

La stratégie de renforcement des capacités en matière de patrimoine culturel immatériel est à ses débuts. Il est encore trop tôt pour en dresser un bilan approfondi qui puisse préconiser des mesures concourant à son amélioration. Les conclusions et les suggestions de la réunion *Sur la bonne voie? Réunion de bilan de la stratégie globale de l'UNESCO de renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* tenue à Pékin, Chine, du 7 au 10 novembre 2012, peuvent servir de base au travail de facilitation dans les années à venir. Certaines des mesures qu'elle préconise sont déjà mises en œuvre par la Section du PCI. Pour ce qui est des pays arabophones, il est recommandé d'améliorer la traduction des documents de travail, y compris les PowerPoint sur lesquels s'appuient les présentations des facilitateurs. Sur la base de cette révision, il faudra veiller à la concordance la plus parfaite possible entre les versions anglaise, française et arabe. Pour le Maroc, il faudra envisager une traduction de la Convention, des Directives Opérationnelles et du matériel de formation en langue amazighe, devenue officielle depuis la Constitution de 2011. Il est également recommandé d'inviter les Etats parties, avec l'aide des Bureaux hors-siège, de multiplier les ateliers de ce genre au niveau local afin d'élargir le nombre des personnes sensibilisées à la Convention et les amener à participer activement à sa mise en œuvre. L'une des retombées potentielles de cette sensibilisation/formation est de voir remonter depuis les communautés des demandes d'inventaire de PCI, de projets de sauvegarde d'éléments du PCI et/ou des demandes de préparation de candidatures pour inscription sur les listes de la Convention.

IX.2 Suite à votre expérience de cet atelier, avez-vous des conseils à donner ou des recommandations à faire au pays qui a bénéficié de cet atelier afin d'améliorer l'environnement professionnel et institutionnel de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ? (environ 200 mots)

Le Maroc est entrain de réviser son arsenal législatif du patrimoine et l'organigramme du département de la Culture. Deux projets de lois ont été préparés : une loi sur le patrimoine qui comprend un chapitre sur le PCI et une autre sur les Trésors humains vivants. Il est recommandé d'accélérer l'adoption de ces deux textes afin que la sauvegarde du PCI soit effective et s'inscrive dans l'esprit de la Convention de 2003. Concernant l'organigramme, il est important non seulement d'en réviser l'architecture mais aussi de le renforcer au niveau des ressources humaines et financières. A titre d'exemple, le Service du patrimoine immatériel au sein de la Direction du patrimoine culturel ne dispose que d'une seule personne, le chef de service lui-même. Il faudrait qu ce service puisse compter, dans l'organigramme futur des Directions régionales de la Culture, sur des cellules du PCI. Il est important également de coordonner avec l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine pour disposer de profils de lauréats spécialisés en anthropologie et plus particulièrement dans les questions liées au PCI. Il est également recommandé d'élaborer des demandes d'assistance internationale à l'adresse de l'UNESCO pour mener des projets de renforcement des capacités, des projets d'inventaire avec les communautés et des projets de sauvegarde.

Voir des propositions encore d'actualité dans : Ahmed Skounti, *Le patrimoine culturel immatériel au Maghreb. Législations et institutions nationales, instruments internationaux et modalités de sauvegarde*, Rabat, Publications du Bureau de l'Unesco, 2009, 33 pages.

X. MESSAGES ESSENTIELS

Merci d'exprimer ci-après les deux ou trois messages essentiels que vous souhaiteriez transmettre à propos de cet atelier. Ces messages pourraient être utilisés à des fins de communication, notamment dans les actualités du PCI sur le site de l'UNESCO PCI. (*environ 250 mots*)

« Le PCI ressemble à un cours d'eau dont il faut prendre soin et accompagner l'écoulement ». Parole de facilitateur.

« L'atelier INV est important parce qu'il allie théorie et pratique en mettant l'une à l'épreuve de l'autre et vice versa ». Un participant.

Annexe 1

***Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le
renforcement des capacités nationales au Maghreb***

Atelier sur l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec les communautés

Marrakech, Maroc, 20-27 mai 2014

Programme

Journée 1

9H-9H30 : Inscription des participants

9H30-10H : Discours d'ouverture et de bienvenue

10H-10H30 : Pause

**Module 1: Atelier de présentation du Travail d'inventaire participatif
dans le cadre de la Convention du patrimoine culturel immatériel**

10H30-11H00 : Présentation des participants

11H00-12H30 : Pourquoi un atelier sur le travail d'inventaire participatif?

12H30-13H30H : Pause

13H30-14H30: Présentation de la Convention et concepts clés

14H30-16H30 : Identification et inventaire à la lumière de la sauvegarde
du PCI

Journée 2

9H-11H : Engagement auprès des communautés dans l'inventaire

11H-11H30 : Pause

**Module 2 : Cadre du travail d'inventaire participatif du PCI, éthique et
responsabilités**

11H30-13H00 : Élaboration du cadre d'inventaire/identification et
définition du PCI

13H00-14H00 : Pause

14H00-16H00 : Attitudes, éthique et responsabilités dans le travail
d'inventaire participatif du PCI

Journée 3

9H00-10H30 : Consentement libre, préalable et éclairé

10H30-11H00 : Pause

Module 3 : Méthodes et techniques de production de l'information

11H00-13H00 : Aperçu des méthodes et techniques de production de l'information

13H00-14H00 : Pause

14H00-16H00 : Méthodes de production de l'information : l'interview

Journée 4

9H00-11H00 : Méthodes de production de l'information : l'enregistrement audio

11H00-11H30 : Pause

11H30-13H00 : Méthodes de production de l'information : la photographie

13H00-14H00 : Pause

14H00-16H00 : Méthodes de production de l'information : la vidéo participative

Journée 5

9H00-11H00 : Méthodes de production de l'information : la cartographie participative

11H00-11H30 : Pause

Module 4 : Mise en application d'un projet d'inventaire participatif : une première expérience

11H30-13H00 : Préparatifs d'inventaire

13H00-14H00 : Pause

14H00-16H00 : Finalisation d'un projet de stage sur le terrain

Journée 6

Travail de terrain

Soirée : restitution et évaluation du travail de terrain

Journée 7

Travail de terrain (suite)

Journée 8

Module 5 : Bilan de l'atelier et perspectives d'avenir

9H00-11H00 : Débriefing des travaux sur le terrain

11H00-11H30 : Pause

11H30-13H00 : Organiser l'information : quelques bonnes pratiques

13H00-14H00 : Pause

14H00-16H00 : Évaluation et clôture de l'atelier.

Annexe 2



Programme de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités nationales au Maroc

Atelier de formation sur l'élaboration des inventaires du patrimoine culturel
immatériel avec la participation des communautés

Marrakech, 20-27 mai 2014

Liste des participants

N°	Nom	Organisme	Adresse email	ville
1	Abderrahim EL BERTAI	Direction régionale du Ministère de la Culture à Marrakech	aelbertai@gmail.com	Marrakech
2	Mokhtar ELFAROUKI	Direction régionale Souss Massa Draa	faroukimokhtar@gmail.com	Agadir
3	Hafida KHOUYI	Direction régionale du Ministère de la Culture à Casablanca	khoyi@minculture.gov.ma	Casablanca
4	Azzeddine KARRA	Direction régionale de la Culture à la région de Fès- Boulemane	Arrak11@yahoo.fr Azzeddine.karra@gmail.com	Fès
5	Abdesslam AMARIR	Direction régionale de la Culture de Abda Doukkala	abamarir@yahoo.fr	El Jadida
6	Abdallah ABOUDRAR	Direction régionale de la Culture du Souss Massa Draa	aboudrarabd@yahoo.fr	Inezgane
7	Zhor AMHAOUCH	Délégation Provinciale de la Culture, Essaouira	zhor.amhaouch@gmail.com	Essaouira
8	Najat NAOUIRI	Département de l'Artisanat,	najatartisanat@outlook.fr	Rabat

		Rabat		
9	Azzouz BOUJAMID	Direction régionale de la Culture Marrakech Tensift Al Haouz	azzouzboujamid@yahoo.fr	Essaouira
10	Abdellatif MAROU	Inspection Régionale des Monuments Historiques et Sites	marousenghor@yahoo.com	Marrakech
11	Mustapha BERRADI	Association Taifa Hamdouchiya-Marrakech		Marrakech
12	Sakina RHARIB	Direction Régionale de la Culture - Marrakech	rharibsakina@yahoo.fr	Marrakech
13	Mohamed NAIT M'BAREK	Directeur du Festival National des arts populaires à Marrakech	Fnap.contact@gmail.com	Marrakech
14	Hicham ELMADHI	Association Hmacha Essaouira		Essaouira
15	Ghita RABOULI	Conservatries Musée Sidi Mohammed Ben Abdellah Essaouira	g_rabouli@yahoo.fr	Essaouira
16	Hanane LABCHIR	Conservatries Musée, Musée Dar Si Said- Marrakech	hanane_labchir@hotmail.com	Marrakech
17	Abdellah ECHAKHS	Président de l'association Le Maroc Profond	aechakhs@gmail.com	Settat
18	Mbark ELHOUI	Association Gnaoua	Mbark72_elhaouzi@yahoo.fr	Tinghir
19	Khalid TAMER	Association Eclats de Lune	khalidtamer@hotmail.com	Marrakech

Facilitateurs :

Ahmed Skounti, Maroc

Mohamed Ould Mohamed Lemine Ould Beidjeu, Mauritanie

Bureau de l'UNESCO à Rabat:

Mohamed Ould Khattar

Sanae Allam.

Annexe 3

Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités nationales au Maghreb

Atelier sur l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec les communautés

Marrakech, Maroc, 20-27 mai 2014

Groupes et thèmes du stage de terrain

Élément	Groupe
<i>Hmadcha</i> , confrérie religieuse	Mustapha Berradi Zhor Amhaouch Ghita Rabouli Mbark Elhaouzi
<i>Daqqa</i> , art du spectacle de Marrakech	Abderrahim Elbertai Mohamed Nait M'barek Khalid Tamer Abdellatif Marou
Métier de la passementerie	Mokhtar El Farouki Najat Naouiri Abdessalam Amarir Abdallah Aboudrar
<i>Tadellakt</i> ou enduit en chaux de Marrakech	Azzouz Boujamid Sakina Rharib Hanane Labchir Hicham Elmadhi
<i>Tangia</i> , plat culinaire spécifique de Marrakech	Azzeddine Karra Hafida Khouyi Abdellah Echakhs